

*Questions orales***LES AFFAIRES EXTÉRIEURES****LE NICARAGUA—LE SORT DE LA COMMUNAUTÉ JUIVE**

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et porte sur le sort de la communauté juive du Nicaragua sous le régime sandiniste. Le ministre a-t-il eu les mêmes renseignements que moi au sujet du sort de cette communauté, à savoir que les Sandinistes sont en train de l'exterminer? Le président de l'association des juifs est en prison; ceux qui sont à l'étranger se voient refuser la permission de revenir au pays, leurs terres sont confisquées et on a transformé la synagogue en garderie.

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, je n'ai pas reçu les renseignements en question. Le député a énuméré une série de faits; s'ils sont véridiques, il y a certainement matière à inquiétude. Je vais vérifier le plus rapidement possible.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, je serais reconnaissant au ministre de faire une enquête là-dessus. Nous avons un ambassadeur dans cette région, et j'espère qu'il est encore persona grata au Nicaragua.

ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT PROTESTE

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, je crois savoir que tous les juifs du Nicaragua sont visés. Ou bien ils ont quitté le pays et ne peuvent plus y retourner, ou bien ils sont harcelés et jetés en prison, et leurs biens sont confisqués. Le ministre envisagera-t-il de transmettre des protestations énergiques aux Nicaraguayens à propos de leur attitude face à cette communauté du Nicaragua?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, comme je l'ai dit, je vais demander immédiatement de plus amples renseignements au sujet des points signalés par le député, et j'y donnerai certainement suite en prenant les mesures appropriées.

* * *

LA LIBERTÉ D'INFORMATION**LES BANQUES DE RENSEIGNEMENTS EXEMPTÉES**

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Madame le Président, je voudrais poser une question au solliciteur général. Je crois savoir que le cabinet a exempté, par voie d'un décret du conseil, 19 banques de renseignements de l'application de la nouvelle loi sur l'accès à l'information. Le ministère du solliciteur général a apparemment la mainmise sur cinq de ces banques de renseignements qui ont été exemptées. Nous avons appris depuis quelques semaines que des milliers de Canadiens dans

le mouvement de la paix sont surveillés et que certains citoyens font effectivement l'objet en permanence d'écoute téléphonique et de surveillance électronique. Le ministre dira-t-il à la Chambre si les renseignements recueillis sur ceux qui appartiennent au mouvement de la paix sont consignés dans les banques de renseignements exemptées?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Madame le Président, à ma connaissance et d'après les rapports que j'ai obtenus du service de sécurité, je peux certes nier que des milliers de Canadiens appartenant au mouvement pour la paix soient surveillés. Je le répète, cela est faux.

* * *

LA LITTÉRATURE HAINEUSE**LA DISTRIBUTION À OLDS (ALBERTA)**

M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de la Justice, qui doit savoir que le Parti nationaliste de Toronto a distribué à Olds, en Alberta, des tracts racistes. On apprenait au cours de la fin de semaine que le même parti avait l'intention de distribuer de ces tracts dans les villes d'Edmonton et de Calgary. Le ministre veut-il nous dire s'il entend prendre des mesures à ce sujet, et lesquelles?

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): Madame le Président, je ne suis pas au courant de l'incident dont parle mon honorable ami. Mais de la façon dont il en parle, je ne vois pas en quoi cela ne relèverait pas de l'initiative des procureurs généraux des provinces. Telle est la voie normale à suivre dans le cas de ces poursuites, et rien dans ce qu'il a dit ne permet de croire que la situation est exceptionnelle sur ce plan.

LE PARTI NATIONALISTE DU CANADA

M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona): Madame le Président, le ministre veut-il nous dire si le Parti nationaliste du Canada, qui est un parti néo-nazi, est licite et enregistré aux termes de lois fédérale ou provinciales, et si le gouvernement n'envisage pas de présenter un projet de loi pour interdire les partis néo-nazis dans notre pays?

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): Madame le Président, nous n'avons pas pour habitude dans notre pays d'interdire des groupes en fonction de leur nom uniquement. Je me demande si la Charte nous autoriserait à le faire d'ailleurs. Mais nous avons des lois qui permettent de poursuivre les personnes qui se livrent à certains genres d'activités lorsque celles-ci suscitent la haine ou troublent la paix d'une autre façon, suivant la procédure normale des poursuites intentées par les procureurs généraux des provinces.